



DEMANDE DE PROLONGATION DE LA VALIDITE
D'UNE CONCESSION D'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES
LIQUIDES OU GAZEUX

DITE

« CONCESSION D'ITTEVILLE »

IDENTIFICATION DES DEMANDEURS

(Article 3 et 11-1 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

Mai 2021

VERMILION
ENERGY



VERMILION REP S.A.S.
VERMILION PYRÉNÉES SAS
1762, Route de Pontenx
40160 PARENTIS-EN-BORN

Chapitre 1 : VERMILION REP SAS

DOCUMENT 1

Renseignements administratifs :

- Demandeur
- Commissaire aux comptes
- Personne pouvant engager la société VERMILION REP SAS
- Actionnaire

DOCUMENT 2

Exemplaire certifié conforme des statuts

DOCUMENT 3

Justification des pouvoirs du demandeur

DOCUMENT 4

Acte de constitution de la société

DOCUMENT 1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

1. Demandeur

Sylvain NOTHHELFER, domicilié au 261 chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde FRANCE, agissant en qualité de Directeur Général de la société VERMILION REP SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 126.525.000 €, dont le siège social est situé 1762 Route de Pontenx, 40160 PARENTIS-EN-BORN, immatriculée au registre du commerce de Mont-de-Marsan sous le n° 410 964 837 – N° de Gestion 97 B 68.

2. Commissaire aux comptes de la société VERMILION REP SAS

Monsieur Stéphane LEMANISSIER, de nationalité française, du Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, situé au 185, avenue Charles de Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92200).

3. Personnes pouvant engager la société VERMILION REP SAS

Monsieur Gérard SCHUT – Président de VERMILION REP SAS – nationalité Néerlandaise.

Monsieur Sylvain NOTHHELFER – Directeur Général de VERMILION REP SAS – nationalité française.

4. Actionnaire

Le seul actionnaire de la société VERMILION REP SAS, qui détient au moins 3% du capital social, est la société VERMILION NETHERLANDS France HOLDING B.V. dont le siège social est situé à Zuidwalweg 2, 8861 NV Harlingen, Pays Bas.

Cette société détient 100% du capital de VERMILION REP SAS soit 12 652 500 actions.

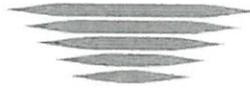
DOCUMENT 2

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME DES STATUTS

DE LA SOCIETE VERMILION REP SAS

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

VERMILION
ENERGY



VERMILION REP SAS

Société par actions simplifiée au capital de 126.525.000 €
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de Mont de Marsan sous le N° 410 964 837
Ayant son siège au 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis en Born

STATUTS

Statuts mis à jour suite aux décisions de l'actionnaire unique en date du 20 février 2019

Updated as of February 20, 2019

Certifiés conformes à original

[Signature]
21 March 2019

[Signature]

STATUTS

VERMILION REP S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 126.525.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan sous le N° 410 964 837, ayant son siège social 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis-en-Born, France.

Statuts mis à jour.

Updated statutes.

La société **VERMILION NETHERLANDS FRANCE HOLDING B.V.** est détentrice de la totalité du capital de la société et suite aux décisions prises en date du 20 février 2019, à titre d'associé unique, a modifié les statuts de la société ainsi qu'il suit:

VERMILION NETHERLANDS FRANCE HOLDING B.V. is the sole owner of the totality of the shares of the company, and pursuant to its deliberations dated February 20, 2019 as sole shareholder, it decided to modify the statutes of the company as following:

TITRE I - FORME - OBJET - DÉNOMINATION SOCIALE

SIÈGE SOCIAL – DURÉE – EXERCICE SOCIAL

FORM – OBJECT – NAME – HEAD OFFICE – DURATION – ACCOUNTS

ARTICLE 1- FORME

FORM

La société est une Société par actions simplifiée, régie par les dispositions des articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce, leurs textes d'application ainsi que les présents statuts.

The company is a simplified stock company governed by articles L. 227-1 and following of the code of commerce, the applicable regulation and these statutes.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

It cannot be listed on the stock exchange market.

ARTICLE 2 - OBJET

OBJECT

La société a pour objet, en France et dans tous les pays:

The object of the company, whether in France or any other country, is:

- La recherche, le développement et l'exploitation dans le domaine énergétique en général, y incluant, sans limiter ce qui précède, la recherche, le stockage, la distribution et la commercialisation des hydrocarbures ;

The exploration, development and exploitation in the domain of energies in general and more especially, but without limitation to the foregoing, the research, the storage, the distribution and the marketing of hydrocarbons;

- La recherche, le développement et la mise en place de procédés d'opération touchant aux domaines plus haut décrits, y incluant, sans limiter ce qui précède, la détermination de tout procédé visant à protéger l'environnement ;

The research, the development and the implementation of operating processes relating to the above mentioned objects, including, without limitation to the foregoing, the implementation of any process destined to the protection of the environment;

- La constitution, le développement ou l'opération de toute entité ou société nécessaire pour les objets plus haut décrits, ou la constitution ou la réalisation de tous comités ou de tous travaux se rattachant aux objets plus haut décrits ;

The creation, the development and the operating of any entity which is required in relation with the abovementioned objects, and the creation of any committee or work program relating to the above;

- Le financement, par tous modes jugés appropriés, de tous projets en matière énergétique en général, incluant, sans limiter ce qui précède, en matière environnementale ;
The financing by any appropriate means of any project in the field of energy including, without limitation to the foregoing, in environmental matters;
- La conclusion de tous contrats de service aux fins précitées, et généralement pour toutes fins corollaires aux objets ici décrits ;
The execution of any services contracts in relation with the foregoing, and generally for any corollary objects;
- La prise de participation, dans toutes sociétés, et éventuellement leur contrôle;
The acquisition of any participation in any company, including to take their control;
- L'assistance technique, administrative ou comptable, la gestion, la réalisation d'études techniques, l'organisation, la gestion de personnel ;
Technical, administrative and accounting assistance, the management, the execution of technical surveys, the organization and the personnel management;
- L'achat ou l'acquisition, ainsi que la location, par tous modes, de tous biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que la gestion de tels biens ;
The purchase or acquisition or the rental, by any means, of any movable or real estate assets, and the management of any such goods;

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement, ou pouvant être utiles aux objets plus haut décrits, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

And in general, all and any commercial, industrial or financial operations directly or indirectly relating to the above described objects, or which can contribute to their realization.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

NAME

La dénomination de la société est **VERMILION REP SAS**.

The name of the company is VERMILION REP SAS.

Tous actes et documents impliquant la société doivent indiquer la dénomination sociale, suivie des mots «Société par actions simplifiée», ou de l'abréviation «SAS», du siège social, de l'énonciation du capital social et du numéro d'immatriculation.

All contracts or documents of the company shall indicate its name, followed by the words "simplified stock company" or the abbreviation "SAS", the indication of its head office, its share capital and its registration number.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

HEAD OFFICE

Le siège social est fixé au 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis en Born.

The head office is located at 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis en Born.

Ce siège social pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Président, et en tout autre lieu suivant décision de l'assemblée générale.

It can be transferred in any other place in the same department or a neighbor department upon decision of the president, or in any other place upon decision of the general assembly.

ARTICLE 5 - DUREE

DURATION

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution.

The company is created for a 99 years term running from its registration at the commercial and companies registry, subject to prolongation or dissolution.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale, chaque prorogation ne pouvant toutefois excéder 99 ans.

This term can be prorogated one or more times by decision of the general assembly, each of such prorogation being limited to 99 years.

ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL

ACCOUNTS

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

The accounts of the company shall be established each year for the period starting on January 1st and ending on December 31st.

TITRE II – CAPITAL SOCIAL – APPORTS – ACTIONS

SHARE CAPITAL – CONTRIBUTION - SHARES

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL ET APPORT EN NUMÉRAIRE

SHARE CAPITAL AND CONTRIBUTION

L'ensemble des apports en numéraire effectués depuis l'immatriculation de la société s'élève à la somme totale de 126.525.000€.

The total cash contributions brought since the registration of the company amount to 126.525.000€.

Le capital social s'élève à la somme de CENT VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (126.525.000€), divisé en 12.652.500 actions à valeur nominale de 10€ chacune.

The share capital therefore amounts to ONE HUNDRED TWENTY-SIX THOUSANDS FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE MILLIONS EUROS (126.525.000€), being divided into 12.652.500 shares with a nominal value of 10€ each.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

MODIFICATIONS TO THE SHARE CAPITAL

Sous réserve des conditions prévues par la loi, le capital social peut être augmenté ou réduit par l'actionnaire unique statuant sur le rapport du Président.

Subject to the provisions of the law, the share capital can be increased or decreased by the sole shareholder deliberating upon a report from the president.

L'actionnaire unique peut déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation ou la réduction du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

The sole shareholder can delegate to the president the authority to execute in the legal delays such increase or decrease of the share capital, in one or more times, and to determine the modalities, record its realization and modify the statutes accordingly.

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions ordinaires ou de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres existants.

The share capital can be increased either by issuance of new ordinary or preference shares, or by the augmentation of the existing titles value.

Il peut également être augmenté par l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

It can as well be augmented, subject to the dispositions of the law, by the exercise of rights which are attached to issued titles allowing the acquisition of share capital.

Les titres nouveaux sont émis soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

The new titles are issued either at their nominal value or at such value plus an issuance premium.

Ils sont libérés soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

They are freed either upon cash payment, including by compensation with liquidated and existing debts of the company, or in consideration of a contribution in nature, incorporation of reserves or benefits or the issuance premiums, or consequently to a merger or a splitting.

ARTICLE 9 – FORME DES ACTIONS

SHARES CATEGORIES

L'article L. 211-4 du Code monétaire et financier impose la mise au nominatif des titres des sociétés par actions qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Article L. 211-4 of the monetary and financial code imposes to companies which are not listed on the stock market to have nominative shares.

La Société ne pouvant faire appel public à l'épargne, les valeurs mobilières émises par celle-ci sont obligatoirement nominatives.

As the company cannot be listed on the stock market, its shares are consequently nominative shares.

Elles sont inscrites en compte conformément à la réglementation en vigueur et aux usages applicables.

These shares are registered in the relevant account in accordance with applicable regulation and the usual practices.

L'Assemblée générale peut décider d'instituer des catégories d'actions spéciales, avec ou sans droit de vote, conférant un droit préférentiel et/ou cumulatif au versement de dividendes.

The general assembly can decide to create special categories of shares, with or without voting rights, affording a preferential and/or cumulative right to the dividends that are paid.

ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

RIGHTS AND OBLIGATIONS ATTACHED TO THE SHARES

Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Each share gives to its owner a right in the benefits and the company's assets equal to the proportion that it represents on the total share capital.

Chaque action ordinaire donne droit à un vote.

Each ordinary share gives a one vote right.

TITRE III - ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES DIRIGEANTS - COMMISSAIRES AUX COMPTES

MANAGEMENT AND GOVERNANCE OF THE COMPANY – AGREEMENTS BETWEEN THE COMPANY AND ITS DIRECTORS - AUDITORS

ARTICLE 11 - DIRIGEANTS

DIRECTORS

La société est dirigée par un Président. Un ou plusieurs Directeurs Généraux peuvent aussi être nommés qui, sauf décision contraire de l'assemblée générale, ont les mêmes pouvoirs que le Président.

The company is managed by a president. One or many general managers can be appointed; subject to the right of the general assembly to limit their authority, they are invested with the same powers than the president.

Le Président et les Directeurs Généraux sont nommés par décision de l'assemblée générale, pour une durée déterminée ou indéterminée.

The president and the general managers are appointed by decision of the general assembly for a fixed or an undetermined term.

Ceux-ci représentent la société à l'égard des tiers en toutes circonstances et agissent en son nom. Sous réserve d'interdiction par l'assemblée générale, le Président et les Directeurs Généraux sont autorisés à déléguer leurs pouvoirs.

They represent the company toward third parties and act in its name in any circumstances. Subject to an interdiction from the general assembly, they are authorized to delegate their authority.

Leur mandat prend fin en cas de:

Their mandate is terminated upon:

- Révocation par l'assemblée générale, qui peut intervenir sans motif et à tout moment ;
Revocation by the general assembly, which can be decided at any time and without cause;
- Démission, adressée par lettre recommandée, avec accusé de réception, au siège de la société;
Resignation, which is addressed by registered mail to the company's head office;
- Incapacité ou interdiction de gérer;
Incapacity or management interdiction;
- Décès;
Decease;
- Dissolution ou transformation de la société.
Dissolution or transformation of the company.

11.1- Dispositions relatives au comité social et économique

Dispositions concerning the social and economic committee

Les représentants désignés en vertu de l'article L. 2312-72 du Code du travail exercent auprès du directeur général le droit de formuler des vœux prévu à l'article L. 2312-73 alinéa 2 du code du travail.

The personnel representatives appointed pursuant to article L. 2312-72 of the labor code shall transmit to the general manager the wishes that they are entitled to express pursuant to article L. 2312-73 paragraph 2 of the labor code.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent être adressés au président ou au directeur général de la société, avec le texte des projets de résolution, par lettre recommandée avec accusé réception et être reçues (ou première présentation faite) au moins vingt-cinq jours avant la date de l'assemblée générale à laquelle il est demandé que ces projets de résolution soient examinés. Le président ou, selon le cas, le directeur général de la société en accuse réception, par courriel, dans les cinq jours de la date de leur réception.

The demands for the inscription of a project of resolution at the agenda of a general assembly shall be sent to the president or the general manager, together with the text of such project, by registered letter that shall be received (or presented by the post services) not less than 25 days before the date of the general assembly at which it is demanded to present such project. The president or the general manager, as the case may be, confirms reception of the demand by e-mail within five days from its delivery.

Considérant l'article R. 2312-34 du Code du travail, le président ou, selon le cas, le directeur général statue sur les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale des projets de résolution qui lui sont transmis.

In accordance with article R. 2312-34 of the labor code, the president or the general manager, as the case may be, has the discretion to decide if the resolution project shall be inscribed at the agenda of the general assembly.

Le président ou, selon le cas, le directeur général, peut toujours refuser d'inscrire à l'ordre du jour des projets de résolution vexatoires, discriminatoires ou qui ne concernent pas les intérêts des salariés, la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle ou les techniques de production.

The president or the general manager, as the case may be, can always refuse to add at the agenda a project which is disrespectful, discriminatory or which does not concern the interests of the employees, the management, the economic evolution or the financial situation of the company, the work organization, the professional formation or the production methods.

ARTICLE 12- CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LES DIRIGEANTS

AGREEMENTS BETWEEN THE COMPANY AND ITS DIRECTORS

Le Président doit aviser les commissaires aux comptes des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre un dirigeant et la société, autres que celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dans un délai d'un mois à compter de leur conclusion.

The president shall notify the auditors, within one month from their signature, with any agreement that was directly or indirectly executed between the company and any of its officers, others than those concerning the current operations that are executed pursuant to usual arm lengths conditions.

Le commissaire aux comptes établit un rapport sur les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé. Il est statué chaque année sur ce rapport lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

The auditors shall provide a report on the agreements that were executed between the company and its officers during the previous year. Each year the general assembly shall deliberate on such report.

ARTICLE 13 – COMMISSAIRES AUX COMPTES**AUDITORS**

Le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants, désignés par l'assemblée générale.

The company's accounts are audited yearly, in accordance with the dispositions of the law, by one or more auditors which are appointed by the general assembly.

Sous réserve du droit de l'assemblée générale de les révoquer, ils sont nommés pour une durée de six exercices.

Subject to the right of the general assembly to revoke the auditors, they are appointed for a 6 years term mandate.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux assemblées générales d'approbation des comptes.

The auditors are convoked to the yearly accounts approval general assembly.

TITRE IV - DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**SOLE SHAREHOLDER'S DECISIONS**

ARTICLE 14 - Les décisions relevant de l'assemblée générale sont prises par l'actionnaire unique et consignées sur simple procès-verbal signé par son représentant, le Président ou le Directeur Général. Les registres de la société, y incluant ceux constitués avant la date de modification des présents statuts, peuvent être paraphés et signés par les mêmes personnes.

The decisions for which the general assembly is sovereign shall be adopted by the sole shareholder and are recorded in minutes signed by its representative, the president or the general manager. The company's registries, including those recording decisions anterior to the modification of the present statutes, are signed as well by the same persons.

Les délibérations ont lieu sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation.

The deliberations take place upon convocation of the president at the head office or any other location mentioned in the convocation.

La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite dans le délai choisi par le Président. Elle indique l'ordre du jour.

The convocation can be sent by any appropriate written mean within the delay determined by the president. It indicates the agenda.

L'assemblée est présidée par le Président.

The general assembly is directed by the president.

Les copies conformes des procès-verbaux ou extraits de ceux-ci sont délivrées sous la signature du Président, du Directeur Général ou du Secrétaire.

Certified copies of the minutes or extracts of such minutes are delivered under the signature of the president, the general manager or the corporate secretary.

TITRE V - COMPTES ANNUELS **YEARLY ACCOUNTS**

ARTICLE 15 – Le Président établit les comptes annuels de l'exercice. Dans les six mois de la clôture de l'exercice, l'actionnaire unique doit statuer sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article L. 2312-77 alinéa 3 du code du travail, les membres désignés par le comité social et économique, pour exercer les droits prévus à cette disposition, sont convoqués à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes.

The president establishes the yearly general accounts. Within six months after the expiry of the accounting year, the sole shareholder shall be called to deliberate on such yearly accounts, in view of the reports to be provided on such accounts by the president and the auditors. In conformity with article L. 2312-77 of the code of the labor code, the delegates appointed by the social and economic committee to exercise the rights enacted by such disposition are convoked to assist at the account's approval yearly general assembly.

TITRE VI – DISSOLUTION - LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ **DISSOLUTION – LIQUIDATION OF THE COMPANY**

ARTICLE 16 – La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale. La décision qui constate ou décide la dissolution nomme un ou plusieurs Liquidateurs.

The dissolution of the company occurs either by reason of the law or by anticipation, upon decision of the general assembly. The decision to proceed with an anticipated dissolution appoints the legal liquidator that will manage such dissolution.

Le Liquidateur, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, représente la société. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers sociaux.

The legal liquidator, or each of them if more than one was appointed, represent the company. They are invested with all the authority which is required to amicably liquidate the assets. They have the power to pay the company's creditors.

Le produit net de la liquidation, après apurement du passif, est employé au remboursement intégral du capital libéré et non amorti des actions.

Any net benefit of the liquidation remaining after payment of the debts is primarily used to reimburse the undepreciated share capital.

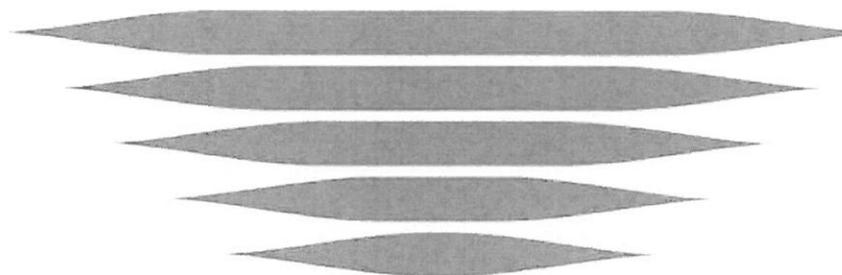
Le surplus, s'il en existe, est versé aux actionnaires. Les pertes, s'il en existe, sont supportées par eux jusqu'à concurrence de leurs apports.

Any surplus is distributed to the shareholders. Losses are supported by the shareholders up the amount of their contributions.

ANNEXE

ENSEIGNE DE LA SOCIETE

**VERMILION
E N E R G Y**



DOCUMENT 3

JUSTIFICATION DES POUVOIRS DU DEMANDEUR

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

VERMILION REP SAS

Société par actions simplifiée au capital de 126.525.000 €
Siège social : 1762 Route de Pontenx
40160 – PARENTIS EN BORN
RCS MONT-DE-MARSAN 410 964 837

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018**
EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY GENERAL ASSEMBLY HELD ON FEBRUARY 15, 2018

.../...

4°) NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL.

Appointment of a new general manager.

Considérant que M. Gerard SCHUT exerce les fonctions de Vice-Président des opérations européennes pour le groupe VERMILION ENERGY.

Considering that M. Gerard SCHUT is the Vice-president European operations of the VERMILION ENERGY group.

Considérant que pour la bonne gouvernance de la société, il est souhaitable que M. SCHUT soit assisté d'un directeur général.

Considering that for a good supervision of the company's governance, it is appropriate to appoint a general manager to assist M. SCHUT.

Ce pourquoi l'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

Wherefore the sole shareholder adopts the following resolution:

QUATRIEME RÉSOLUTION
FOURTH RESOLUTION

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Sylvain NOTHHELFER, né le 21 mars 1964 à Vevey, Suisse, domicilié au 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde, citoyen français, comme nouveau directeur général de la société, cette nomination valant pour une durée indéterminée et étant effective à la clôture de la présente assemblée.

The Sole Shareholder appoints M. Sylvain NOTHHELFER, born on March 21, 1964 at Vevey, Switzerland, domiciled at 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde, French citizen, as new general manager of the company, such appointment being valid for an indefinite period and being effective at the closing of this general assembly.

.../...

Je soussigné Maître Denis BORGIA, certifie sous mon serment d'office que ce qui précède reproduit fidèlement un extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 15 février 2018.

I the undersigned Denis BORGIA, attorney, hereby certifies under my oath that the foregoing is a true and conform extract of the minutes of the extraordinary general assembly of the company that was held on February 15, 2018.

En foi de quoi, j'ai signé à Bordeaux ce 23 mars 2018.

Wherefore I signed in Bordeaux on this March 23, 2018.

Maître Denis BORGIA



DOCUMENT 4

ACTE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)



N° de gestion 1997B00068

*Extrait Kbis***EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 21 mars 2021**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

| | |
|---|--|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 410 964 837 R.C.S. Mont-de-Marsan |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 28/04/1997 |
| <i>Transfert du</i> | R.C.S. de Bordeaux |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | VERMILION REP SAS |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Capital social</i> | 126 525 000,00 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | 1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| <i>Nom, prénoms</i> | SCHUT Gérard |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 10/05/1962 à Utrecht (PAYS-BAS) |
| <i>Nationalité</i> | Néerlandaise |
| <i>Domicile personnel</i> | 2566 28 Kiplaan Den haag (PAYS-BAS) |

Directeur général

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Nom, prénoms</i> | NOTHHELFER Sylvain |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 21/03/1964 à Vevey (SUISSE) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite 83130 La Garde |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------|---|
| <i>Dénomination</i> | CABINET DELOITTE TOUCHE TOHMATSU AUDIT |
| <i>Adresse</i> | 185 Avenue Charles de Gaulle Neuilly sur Seine 32203 Gimont Cedex |

Commissaire aux comptes suppléant

| | |
|---------------------|---|
| <i>Dénomination</i> | STE BEAS |
| <i>Adresse</i> | 7-9 Villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|--|--|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | 1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Prospection, exploration, production, transport et commercialisation d'hydrocarbures |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 13/05/1997 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Création |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

| | |
|--|---|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | la Hitte Ps 17 40160 Parentis-en-Born |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Extraction, puits de pétrole exploitation directe |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 13/05/1997 |

Greffé du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan

7 PL FRANCIS PLANTE

BP 257

40005 MONT DE MARSAN CEDEX

N° de gestion 1997B00068

Adresse de l'établissement

Port de Gastès, Peou 40160 Parentis-en-Born

Activité(s) exercée(s)

Extraction, puits de pétrole exploitation directe

Date de commencement d'activité

13/05/1997

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bordeaux

R.C.S. Melun

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Chapitre 2 : VERMILION PYRÉNÉES SAS

DOCUMENT 1

Renseignements administratifs :

- Demandeur
- Commissaire aux comptes
- Personne pouvant engager la société VERMILION PYRÉNÉES SAS
- Actionnaire

DOCUMENT 2

Exemplaire certifié conforme des statuts

DOCUMENT 3

Justification des pouvoirs du demandeur

DOCUMENT 4

Acte de constitution de la société

DOCUMENT 1

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

1. Demandeur

Sylvain NOTHHELFER, domicilié au 261 chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde FRANCE, agissant en qualité de Directeur Général de la société VERMILION PYRÉNÉES SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 71 981 000 €, dont le siège social est situé 1762 Route de Pontenx, 40160 PARENTIS-EN-BORN, immatriculée au registre du commerce de Mont-de-Marsan sous le n°478 826 316.

2. Commissaire aux comptes de la société VERMILION PYRÉNÉES SAS

Monsieur Stéphane LEMANISSIER, de nationalité française, du Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, situé au 185, avenue Charles de Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92200).

3. Personnes pouvant engager la société VERMILION PYRÉNÉES SAS

Monsieur Gérard SCHUT – Président de VERMILION PYRÉNÉES SAS – nationalité Néerlandaise.

Monsieur Sylvain NOTHHELFER – Directeur Général de VERMILION PYRÉNÉES SAS – nationalité française.

4. Actionnaire

La société VERMILION REP SAS est devenue actionnaire unique par cession d'actions, de la société VERMILION PYRÉNÉES SAS en date du 28 février 2012.

DOCUMENT 2

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME DES STATUTS

DE LA SOCIETE VERMILION PYRÉNÉES SAS

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

VERMILION
ENERGY



VERMILION PYRÉNÉES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 71.981.000 €
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de Mont de Marsan sous le N° 478 826 316
Ayant son siège au 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis en Born

STATUTS

Statuts mis à jour suite aux décisions de l'actionnaire unique en date du 20 février 2019

STATUTS

VERMILION PYRÉNÉES S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 71.981.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan sous le N° 478 826 316, ayant son siège social 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis-en-Born, France.

Statuts mis à jour.

La société **VERMILION REP S.A.S.**, société par actions simplifiée au capital de 126.525.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan sous le N° 410 964 837, ayant son siège social 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis-en-Born, France, est détentrice de la totalité du capital de la société et suite aux décisions prises en date du 20 février 2019, à titre d'associé unique, a modifié les statuts de la société ainsi qu'il suit:

TITRE I - FORME - OBJET - DÉNOMINATION SOCIALE SIÈGE SOCIAL – DURÉE – EXERCICE SOCIAL

ARTICLE 1- FORME

La société est une Société par actions simplifiée, régie par les dispositions des articles L.227-1 et suivants du Code de commerce, leurs textes d'application ainsi que les présents statuts.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous les pays:

- La recherche, le développement et l'exploitation dans le domaine énergétique en général, y incluant, sans limiter ce qui précède, la recherche, le stockage, la distribution et la commercialisation des hydrocarbures ;
- La recherche, le développement et la mise en place de procédés d'opération touchant aux domaines plus haut décrits, y incluant, sans limiter ce qui précède, la détermination de tout procédé visant à protéger l'environnement ;
- La constitution, le développement ou l'opération de toute entité ou société nécessaire pour les objets plus haut décrits, ou la constitution ou la réalisation de tous comités ou de tous travaux se rattachant aux objets plus haut décrits ;
- Le financement, par tous modes jugés appropriés, de tous projets en matière énergétique en général, incluant, sans limiter ce qui précède, en matière environnementale ;
- La conclusion de tous contrats de service aux fins précitées, et généralement pour toutes fins corollaires aux objets ici décrits ;
- La prise de participation, dans toutes sociétés, et éventuellement leur contrôle;

- L'assistance technique, administrative ou comptable, la gestion, la réalisation d'études techniques, l'organisation, la gestion de personnel ;
- L'achat ou l'acquisition, ainsi que la location, par tous modes, de tous biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que la gestion de tels biens ;

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement, ou pouvant être utiles aux objets plus haut décrits, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société est :

VERMILION PYRÉNÉES SAS

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, suivie des mots «Société par actions simplifiée», ou de l'abréviation «SAS», du siège social, de l'énonciation du capital social et du numéro d'immatriculation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 1762 Route de Pontenx, 40160 Parentis en Born.

Ce siège social pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Président, et en tout autre lieu suivant décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution.

Cette durée peut, par décision de l'actionnaire unique – ou de l'Assemblée générale extraordinaire, s'il y a plus d'un actionnaire - être prorogée une ou plusieurs fois, chaque prorogation ne pouvant toutefois excéder 99 ans.

ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le **1^{er} janvier** et se termine le **31 décembre** de chaque année.

TITRE II – CAPITAL SOCIAL – APPORTS - ACTIONS

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL ET APPORT EN NUMÉRAIRE

Le capital social est constitué uniquement par des apports en numéraire.

L'ancien associé unique, la société EnCana Corporation, a fait apport à la Société d'une somme en numéraire de trente-sept mille (37.000) Euros, correspondant à 3.700 actions de dix (10) Euros de nominal chacune, souscrites en totalité et libérées de la moitié, ainsi qu'il résulte du certificat établi par la banque Citibank Paris, agence de Paris La Défense, Citicenter, 19 le Parvis, 92073 Paris La Défense. La somme totale versée par l'associé unique, soit dix-huit mille cinq cent (18.500) Euros a été régulièrement déposée au crédit d'un compte n° 0655481001, ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

L'ancien associé unique, la société EnCana Corporation, a fait apport à la Société d'une somme en numéraire de dix-huit mille cinq cent (18.500) Euros, déposée au crédit du compte n° **065548 1001** à la banque Citibank Paris, agence de Paris La Défense, Citicenter, 19 le Parvis, 92073 Paris La Défense en date du 3 novembre 2006.

Par décisions en date du 1^{er} décembre 2008, l'ancien associé unique, la société EnCana Corporation, a décidé une augmentation du capital social d'une somme de 37.368.440 Euros pour le porter de 37.000 Euros à 37.405.440 Euros, par l'émission de 3.736.844 actions nouvelles de numéraire de 10 Euros chacune, souscrites et libérées intégralement par l'ancien associé unique, la société EnCana Corporation, en espèces, auprès de la banque Citibank International Plc, succursale à Paris, Citicenter, 19 le Parvis, 92073 Paris La Défense et réalisée définitivement le 09 décembre 2008, date du certificat du dépositaire émis par ladite banque.

Par décisions en date du 1^{er} décembre 2008, l'ancien associé unique, la société EnCana Corporation a décidé de réduire le capital social d'une somme de 37.368.440 Euros pour le ramener de 37.405.440 Euros à 37.000 Euros, par annulation de 3.736.844 actions nouvelles de numéraire de 10 Euros chacune, la réduction du capital étant entièrement supportée par ladite société EnCana Corporation.

Par décision de l'actionnaire unique en date du 28 février 2012, le capital de la société a été augmenté d'un montant de SOIXANTE ET ONZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (71.944.000€), par l'émission de 7 194 000 nouvelles actions ordinaires de la société à leur valeur nominale de DIX EUROS (10€) chacune, en faveur de la société mère VERMILION REP SAS, dont le prix d'acquisition a été payé par compensation avec le compte courant du même montant que détenait ladite société.

Le capital est fixé à la somme de SOIXANTE-ET-ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (71.981.000€), divisé en 7.198.100 actions à valeur nominale de dix (10) Euros chacune.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Sous réserve des conditions prévues par la loi, le capital social peut être augmenté ou réduit par l'actionnaire unique statuant sur le rapport du Président.

L'actionnaire unique peut déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation ou la réduction du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions ordinaires ou de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capitaux existants.

Il peut également être augmenté par l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

Les titres nouveaux sont émis soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

Ils sont libérés soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

ARTICLE 9 – FORME DES ACTIONS

L'article L.211-4 du Code monétaire et financier impose la mise au nominatif des titres des sociétés par actions qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société ne pouvant faire appel public à l'épargne, les valeurs mobilières émises par celle-ci sont obligatoirement nominatives.

Elles sont inscrites en compte conformément à la réglementation en vigueur et aux usages applicables.

L'Assemblée générale peut décider d'instituer des catégories d'actions spéciales, avec ou sans droit de vote, conférant un droit préférentiel et/ou cumulatif au versement de dividendes.

ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à un vote.

TITRE III - ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES DIRIGEANTS - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 11 - DIRIGEANTS

La société est dirigée par un Président. Un ou plusieurs Directeurs Généraux peuvent aussi être nommés qui, sauf décision contraire de l'assemblée générale, ont les mêmes pouvoirs que le Président.

Le Président et les Directeurs Généraux sont nommés par décision de l'assemblée générale, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Ceux-ci représentent la société à l'égard des tiers en toutes circonstances et agissent en son nom. Sous réserve d'interdiction par l'assemblée générale, le Président et les Directeurs Généraux sont autorisés à déléguer leurs pouvoirs.

Leur mandat prend fin en cas de:

- Révocation par l'assemblée générale, qui peut intervenir sans motif et à tout moment ;
- Démission, adressée par lettre recommandée, avec accusé de réception, au siège de la société;
- Incapacité ou interdiction de gérer;
- Décès;
- Dissolution ou transformation de la société.

11.1- Dispositions relatives au comité social et économique

Les représentants désignés en vertu de l'article L. 2312-72 du Code du travail exercent auprès du directeur général le droit de formuler des vœux prévu à l'article L. 2312-73 alinéa 2 du code du travail.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent être adressés au président ou au directeur général de la société, avec le texte des projets de résolution, par lettre recommandée avec accusé réception et être reçues (ou première présentation faite) au moins vingt-cinq jours avant la date de l'assemblée générale à laquelle il est demandé que ces projets de résolution soient examinés. Le président ou, selon le cas, le directeur général de la société en accuse réception, par courriel, dans les cinq jours de la date de leur réception.

Considérant l'article R. 2312-34 du Code du travail, le président ou, selon le cas, le directeur général statue sur les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale des projets de résolution qui lui sont transmis.

Le président ou, selon le cas, le directeur général, peut refuser d'inscrire à l'ordre du jour des projets de résolution vexatoires, discriminatoires ou qui ne concernent pas les intérêts des salariés, la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle ou les techniques de production.

ARTICLE 12- CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LES DIRIGEANTS

Le Président doit aviser les commissaires aux comptes des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre un dirigeant et la société, autres que celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dans un délai d'un mois à compter de leur conclusion.

Le commissaire aux comptes établit un rapport sur les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé. Il est statué chaque année sur ce rapport lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

ARTICLE 13 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants, désignés par l'assemblée générale.

Sous réserve du droit de l'assemblée générale de les révoquer, ils sont nommés pour une durée de six exercices.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux assemblées générales d'approbation des comptes.

TITRE IV - DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

ARTICLE 14 - Les décisions relevant de l'assemblée générale sont prises par l'actionnaire unique et consignées sur simple procès-verbal signé par son représentant, le Président ou le Directeur Général. Les registres de la société, y incluant ceux constitués avant la date de modification des présents statuts, peuvent être paraphés et signés par les mêmes personnes.

Les délibérations ont lieu sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation.

La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite dans le délai choisi par le Président. Elle indique l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par le Président.

Les copies conformes des procès-verbaux ou extraits de ceux-ci sont délivrées sous la signature du Président, du Directeur Général ou du Secrétaire.

TITRE V - COMPTES ANNUELS

ARTICLE 15 – Le Président établit les comptes annuels de l'exercice. Dans les six mois de la clôture de l'exercice, l'actionnaire unique doit statuer sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article L. 2312-77 alinéa 3 du code du travail, les membres désignés par le comité social et économique, pour exercer les droits prévus à cette disposition, sont convoqués à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes.

TITRE VI – DISSOLUTION - LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 16 – La Société est dissoute dans les cas prévus par la loi ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale. La décision qui constate ou décide la dissolution nomme un ou plusieurs Liquidateurs.

Le Liquidateur, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, représente la société. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers sociaux et à répartir le solde disponible entre les actionnaires.

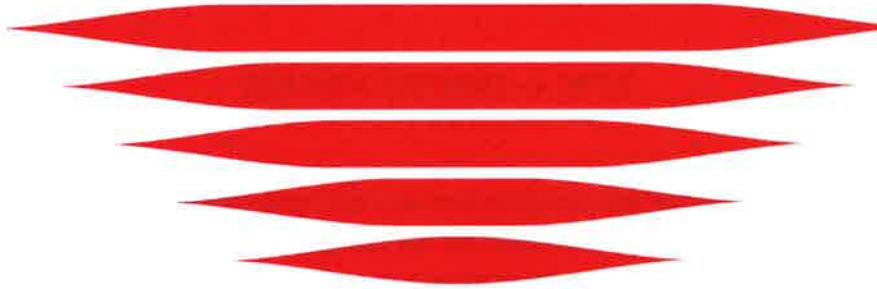
Le produit net de la liquidation, après apurement du passif, est employé au remboursement intégral du capital libéré et non amorti des actions.

Le surplus, s'il en existe, est versé à l'actionnaire unique. Les pertes, s'il en existe, sont supportées par lui jusqu'à concurrence de ses apports.

ANNEXE

ENSEIGNE DE LA SOCIETE

**VERMILION
E N E R G Y**



DOCUMENT 3

JUSTIFICATION DES POUVOIRS DU DEMANDEUR

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)

VERMILION PYRÉNÉES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 71.981.000 €
Siège social : 1762 Route de Pontenx
40160 – PARENTIS EN BORN

RCS MONT-DE-MARSAN 478 826 316

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018

La consultation est dirigée par Monsieur Gerard SCHUT

Gerard SCHUT presides the consultation

L'an deux mille dix-huit,
Le 27 février 2018
This February 27, 2018

Sur convocation du Président, conformément à l'article 14 des statuts l'actionnaire unique de la société, VERMILION REP SAS (« l'Actionnaire Unique »), a délibéré au siège social de la société, pour valoir assemblée générale extraordinaire.

In accordance with article 14 of the statutes, upon convocation from the President, the sole shareholder of the company, VERMILION REP SAS ("the Sole Shareholder"), has deliberated in Parentis at the office of the company as an extraordinary general assembly.

Les délibérations sont présidées par Monsieur Gerard SCHUT, Président de l'actionnaire unique.
M. Gerard SCHUT is presiding the deliberations as President of the sole shareholder.

Maître Denis BORGIA agit comme secrétaire.
Me Denis BORGIA acts as Secretary.

Les commissaires aux comptes titulaires, DELOITTE ET ASSOCIES, ont été régulièrement convoqués et sont excusés.

The auditors DELOITTE & Partners have been duly convoked and are excused.

ORDRE DU JOUR

Agenda

1°) Revue et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Review and approval of the minutes of the last General Assembly.

2°) Compte-rendu sur l'exécution des décisions prises par la dernière assemblée générale.

Follow up on decisions adopted at the last General Assembly.

3°) Nomination d'un nouveau Président.

Appointment of a new President.

4°) Nomination d'un nouveau directeur général.

Appointment of a new general manager.

5°) Mandat pour formalités.

Mandate for formalities.

SUR QUOI LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ ADOPTÉES CE JOUR :

WHEREFORE THE FOLLOWING RESOLUTION WERE ADOPTED THIS DAY:

1°) REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Review and approval of the minutes of the last general assembly.

Le Président donne lecture du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 20 avril 2017.

The President presents to the assembly the minutes of its last meeting held on April 20, 2017.

Comme ce procès-verbal reflète fidèlement les délibérations de l'assemblée générale, l'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

As these minutes correctly record the deliberations of the general assembly, the sole shareholder adopts the following resolution:

PREMIERE RESOLUTION

FIRST RESOLUTION

L'Actionnaire Unique approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 avril 2017.

The sole shareholder approves the minutes of the General Assembly dated April 20, 2017.

2°) COMPTE-RENDU DE L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Follow up on decisions adopted at the last General Assembly.

L'assemblée générale du 20 avril 2017 avait pour objet l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces comptes, approuvés par l'assemblée, ont été régulièrement produits au tribunal de commerce.

The general assembly of April 20, 2017 was convoked to examine and approve the accounts of the 2016 exercise. Such accounts have been approved and were regularly registered with the court of commerce, in accordance with the law.

Ce pourquoi l'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

Wherefore the sole shareholder adopts the following resolution:

DEUXIEME RESOLUTION

SECOND RESOLUTION

L'Actionnaire Unique prend acte de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale du 20 avril 2017.

The sole shareholder records the execution of the decisions adopted at the April 20, 2017 General Assembly.

3°) NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT.

Appointment of a new President.

Monsieur Darcy KERWIN ayant démissionné de ses fonctions de Président de la société, il convient de nommer M. Gerard SCHUT à cette fonction.

Whereas M. Darcy KERWIN resigned from his functions as President, it is appropriate to appoint M. Gerard SCHUT as new President.

Ce pourquoi l'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

Wherefore the sole shareholder adopts the following resolution:

TROISIEME RÉOLUTION

THIRD RESOLUTION

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Gerard SCHUT, né le 10 mai 1962 à Utrecht, Pays-Bas, domicilié à Kiplaan 28, 2566 SM Den Haag, Pays-Bas, comme nouveau Président de la société, cette nomination valant pour une durée indéterminée et étant effective à la clôture de la présente assemblée. Conséquemment à cette nomination, l'Actionnaire Unique met fin aux fonctions de M. KERWIN comme président de la société, pour valoir également à compter de la clôture de la présente assemblée.

The Sole Shareholder appoints M. Gerard SCHUT, born on May 10, 1962 in Utrecht, Netherlands, domiciled at Kiplaan 28, 2566 SM Den Haag, Netherlands, as new President of the company, such appointment being valid for an indefinite period and being effective at the closing of this general assembly. Consequently to such appointment, the Sole Shareholder terminates the functions of M. KERWIN as president of the company, effective at the closing of this general assembly.

 2


4°) NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Appointment of a new general manager.

Considérant que M. Gerard SCHUT exerce les fonctions de Vice-Président des opérations européennes pour le groupe VERMILION ENERGY.

Considering that M. Gerard SCHUT is the Vice-president European operations of the VERMILION ENERGY group.

Considérant que pour la bonne gouvernance de la société, il est souhaitable que M. SCHUT soit assisté d'un directeur général.

Considering that for a good supervision of the company's governance, it is appropriate to appoint a general manager to assist M. SCHUT.

L'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

The sole shareholder adopts the following resolution:

QUATRIEME RÉOLUTION

FOURTH RESOLUTION

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Sylvain NOTHELFER, né le 21 mars 1964 à Vevey, Suisse, domicilié au 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde, citoyen français, comme nouveau directeur général de la société, cette nomination valant pour une durée indéterminée et étant effective à la clôture de la présente assemblée.

The Sole Shareholder appoints M. Sylvain NOTHELFER, born on March 21, 1964 at Vevey, Switzerland, domiciled at 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite, 83130 La Garde, French citizen, as new general manager of the company, such appointment being valid for an indefinite period and being effective at the closing of this general assembly.

5°) POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Mandate for legal formalities.

Il y a lieu de donner tous pouvoirs aux avocats de la société pour remplir toutes formalités prescrites par la loi, en vue de donner suite aux décisions arrêtées par l'assemblée générale lors de la présente séance.

The attorneys of the company shall be mandated to execute all legal formalities that are required to give full force and effect to the decisions of this general assembly.

Ce pourquoi l'Actionnaire Unique adopte la résolution suivante:

Wherefore the sole shareholder adopts the following resolution:

CINQUIEME RÉOLUTION

FIFTH RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à l'un ou l'autre des avocats de la SELARL BORGIA AND CO, domiciliés au 111 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux, afin d'exécuter toutes formalités légales requises pour donner plein et entier effet aux résolutions plus haut adoptées.

The sole shareholder mandates any of the attorneys of SELARL BORGIA AND CO, domiciled at 111 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux, to execute all legal formalities that are required to give full force and effect to the foregoing resolutions.

CLOTURE CLOSING

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

As the agenda is completed, the meeting is closed.

B 3 

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le secrétaire soussigné qui, après lecture, a été contresigné par le Président conformément à la loi et aux statuts de la société.
Wherefore these minutes have been booked by the undersigned attorney and countersigned by the President in accordance with the law and the company's statutes.

CE 27 FÉVRIER 2018:
THIS FEBRUARY 27, 2018

Le Président
M. Gerard SCHUT



Le Secrétaire
Me Denis BORGIA



DOCUMENT 4

ACTE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

(Par analogie avec l'Art. 11 de l'arrêté du 28 juillet 1995)



N° de gestion 2009B00057

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
à jour au 22 février 2021**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

| | |
|---|---|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 478 826 316 R.C.S. Mont-de-Marsan |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 20/02/2009 |
| <i>Transfert du</i> | R.C.S. de Pau |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | VERMILION PYRENEES |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| <i>Capital social</i> | 71 981 000,00 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | 1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 27/09/2103 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 31 décembre |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

| | |
|----------------------------------|--|
| <i>Nom, prénoms</i> | SCHUT Gérard |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 10/05/1962 à Utrecht (PAYS-BAS) |
| <i>Nationalité</i> | Néerlandaise |
| <i>Domicile personnel</i> | 2566 Kiplaan 28 SM Den-Haag (PAYS-BAS) |

Directeur général

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Nom, prénoms</i> | NOTHELFER Sylvain |
| <i>Date et lieu de naissance</i> | Le 21/03/1964 à Vevvey (SUISSE) |
| <i>Nationalité</i> | Française |
| <i>Domicile personnel</i> | 261 Chemin du Fort Sainte-Marguerite 83130 La Garde |

Commissaire aux comptes titulaire

| | |
|---------------------------------------|--|
| <i>Dénomination</i> | DELOITTE ET ASSOCIES |
| <i>Forme juridique</i> | Société anonyme |
| <i>Adresse</i> | 185 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 572 028 041 RCS Nanterre |

Commissaire aux comptes suppléant

| | |
|---------------------------------------|---|
| <i>Dénomination</i> | SARL BEAS |
| <i>Forme juridique</i> | Société à responsabilité limitée |
| <i>Adresse</i> | 7 Villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 315 172 445 RCS Nanterre |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|--|--|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | 1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | Prospection recherche exploitation en France de gisements minéraux |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 17/12/2008 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Transfert de siège (origine hors ressort) du 45 avenue Léon Blum Pau Cité Multimédia Bat.e 64000 PAU à la Route de Pontenx lieudit le Pioulas 40160 PARENTIS EN BORN à compter du 17.12.2008 |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

Greffé du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan

7 PL FRANCIS PLANTE

BP 257

40005 MONT DE MARSAN CEDEX

N° de gestion 2009B00057

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Evry

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT